 Déclaration préalable au CDEN du mardi 2 avril 2019

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Madame la Vice-présidente du Conseil Départemental,

Monsieur l’Inspecteur d’Académie,

Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN va devoir se prononcer sur les demandes dérogatoires de retour à la semaine scolaire de 4 jours. Ce sont 15 communes supplémentaires, scolarisant environ 2000 élèves, qui demandent à revenir sur les rythmes scolaires instaurés par la loi de refondation de 2013. L’Unsa Education rappelle son attachement à cette réforme actée sous le précédent quinquennat, qui sans nul doute, plaçait l’intérêt des élèves et des enseignants au centre du système scolaire et des préoccupations ministérielles. Aujourd’hui, malgré les récents démentis du Ministre de l’Education Nationale, dénonçant des interprétations, des contre-vérités et des mensonges de tous bords, quant au bien fondé de ses réformes, la confiance n’y est pas. Pire, la méfiance puis la défiance ont fait place à la colère ! Elle s’exprime régulièrement depuis des mois et ne se mesure pas à la seule mobilisation lors des journées de grève et de rassemblement. La dernière édition du baromètre des métiers de l’Unsa Education révèle qu’aujourd’hui seulement 11% de la profession comprend et partage les choix politiques de notre Ministère. Il est temps que le dialogue social reprenne sa place et que les professionnels que nous représentons soient entendus.

Sur cette question des rythmes scolaires, notre département continue à faire figure d’exception, grâce à une implication collective de tous les acteurs, dont les différents représentants sont présents à ce CDEN. A la rentrée 2018, encore 75% des écoles maintenaient des rythmes éducatifs pensés pour les élèves, notamment les plus fragiles. Seules 85 écoles avaient opté pour un régime dérogatoire. L’Unsa Education ne remet pas en cause les choix des communes et des équipes qui ont pris leurs responsabilités éducatives, parfois au vu de contraintes matérielles et financières. Le dialogue doit rester possible mais seule la réussite des élèves doit servir de boussole. Les considérations financières si elles sont entendables ne doivent pas prendre le pas sur des priorités pédagogiques. Quand un gouvernement est capable de consacrer 150 millions d’euros supplémentaires pour financer la scolarisation obligatoire dès 3 ans dans les écoles privées, il doit aussi être capable de donner aux collectivités locales les moyens de maintenir une offre péri-éducative de qualité compatible avec des rythmes scolaires adaptés aux enfants et à leurs familles.

Si l’on en juge au nombre de demandes de dérogations qui était de 56 l’an passé et qui aujourd’hui s’élève à 10 demandes sur 15 communes, on ne peut que se satisfaire de l’appropriation de ces nouveaux rythmes dans notre département.

Si l’Unsa Education peut partager sans trop de difficulté la volonté de mieux penser la journée et la semaine de l’élève, et plus largement de l’enfant, dans sa globalité et son équilibre, elle s’interroge sur le devenir de l’organisation de l’année. Le ministre a permis de réduire le temps scolaire dès son arrivée en ouvrant la possibilité de supprimer les cinq matinées de classe.

La priorité affichée de renforcer de l’Ecole primaire pour chaque enfant est une priorité que nous partageons mais pas à n’importe quelle condition.

Pour l’Unsa Education

Mathilde GAILLARD Christophe NOWACZECK Laurent SARTRE